

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2018, 20 HEURES 30 A LA SALLE DES FETES DE SAUCOURT

Etaients présents : BERTHET Gilles, BILLETTE Raphaël, BOULART Michel, BRAYER Jean Claude, CABOCHE Jean Claude, CAMPION Dominique, , CHARLET Monique, COLAS Jean-Pierre, COSSON Claude, DAL BORGIO Michel, DESNOUVEAUX Gilles, ECOSSE Jean-Pierre, GARLINSKI Fabrice, GODARD Gilles, GRAILLOT Michel, GUNTHER Jean-François, GUY Bernard, HASSELBERGER Laurent, JACQUEMIN Monique, JOFFROY Marie-France, LADIER Gisèle, , LIEGEOIS Gilles, LIMAUX Christophe, LUISIN Bernard, MAGNIEN Eric, MARIE Marie-Agnès, MARRAS Laurent, MARTINS François, MASSAUX André, MOCQUET Thierry, MONGIN Françoise, MOUZON Jean-Claude, NUFFER Jean-Philippe, PAROT Sylvie, PATZOURENKOFF Julien, PERNY Jean Claude, PERRIN Florent, PETIT Didier, RALLET René, SIMONNOT Guy, THEVET Sophie, VARIS Jessica, VENTRI Jean-Claude, VOLOT Julien soit 44 représentants des communes sur 78

Excusés : Mmes Mrs Francis THOMAS, Béatrice BOURG, Françoise TRELAT VALLON, Francis BOUVENOT, Jean Claude DUFEY Jonathan HASELVANDER, Pierre BRIZION, Patrick MATHIEU, Dominique BEGIN, Francis BOUVENOT

Pouvoirs : Madame DESCHIEN Michèle à Madame CHARLET Monique
Madame BOURG Béatrice à Monsieur Claude COSSON
Madame TRELAT VALLON à Monsieur COLAS Jean Pierre
Monsieur BARAUX Philippe à Monsieur Jean François GUNTHER
Monsieur BOUVENOT Francis à Monsieur Bernard GUY
Monsieur DUFEY Jean Claude à Monsieur BRAYER Jean Claude
Monsieur FABRE Frédéric à Monsieur VOLOT Julien
Monsieur GEOFFRIN Jean-François à Monsieur PATZOURENKOFF Julien
Monsieur HASELVANDER Jonathan à Monsieur DESNOUVEAUX Gilles
Monsieur GRAILLOT Philippe à Monsieur NUFFER Jean Philippe
Monsieur Léné Gérard à Madame LADIER Gisèle

Secrétaire : Monsieur Gilles BERTHET

Présentation et vote des comptes de Gestion 2017 délibération 2018- 35 unanimité

Le conseil communautaire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare que les comptes de gestion relatifs aux :

- Budget annexe : La Poste
- Budget annexe : Projet touristique
- Budget annexe : SPANC
- Budget annexe : Scolaire et Périscolaire
- Budget annexe : Cyclo-Rail
- Budget annexe : Contrôle Technique
- Budget annexe : Petite Enfance
- Budget Principal : CCMR
- Budget annexe : Syndicat Hydraulique Mouzon

- BUDGET ANNEXE LA POSTE CA 2017, Délibérations 2018-36 2018-37
- Le CA Budget Annexe La Poste est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :

- Affectation de résultat – La Poste

- Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'affectation de résultat comme suit :

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		Affectation
Investissement	25130,48	16824,00	663,33	-7643,15	1068	7643,15
Fonctionnement	19952,81	31478,96	58634,68	70160,83	002	62517,68

BUDGET ANNEXE LA POSTE BP

- Le Budget Primitif Annexe La Poste est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :
- Section de fonctionnement
- Dépenses-recettes : 94 417 euros
- Section d'investissement
- Dépenses – Recettes : 60 361 euros

BUDGET SPANC Délibérations 2018-40 2018-41

- Le CA Budget SPANC 2017, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement						
Fonctionnement	15 815,05	11180,00	5551,20	916,15	002	916,15

- Le BP Budget SPANC 2018, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :
- Section de fonctionnement
- Dépenses-recettes : 27 500 euros
- Section d'investissement
- Dépenses – Recettes : 0 euros

BUDGET PROJET TOURISTIQUE Délibérations 2018-38 2018-39

- Le CA Budget Projet Touristique 2017, est approuvé à la majorité par le Conseil Communautaire comme suit : **Contre 0 Abstention 1 Pour 53**

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	17415,60	32402,44	37684,81	52671,65		
Fonctionnement	57730,29	46979,60	6352,45	-4398,24	002	4398,24

- Le BP Budget Projet Touristique 2018, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :
Section de fonctionnement
- Dépenses-recettes : 46 873 euros
Section d'investissement
- Dépenses - Recettes: 83 944 euros

BUDGET ANNEXE Cyclo Rail 2017, Délibérations 2018-44 2018-45

- Le CA Budget Annexe Cyclo Rail est approuvé à la majorité par le Conseil Communautaire comme suit : **Contre 0 Abstention 1 Pour 53**

-	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	0	808,28	590,05	1398,33	001	1 398,33
Fonctionnement	6267,70	10641,90	65111,79	69485,99	002	69485,99

- Le BP Budget Cyclo Rail 2018, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :
Section de fonctionnement
- Dépenses-recettes : 80 389,99 euros
Section d'investissement
- Dépenses – Recettes : 11 000 euros

BUDGET CONTROLE TECHNIQUE Délibération 2018-46 2018-47

- Le CA Budget Contrôle Technique 2017, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	11450,47	10939,63	-10939,63	-11450,47	1068	11450,47
Fonctionnement	3399,45	14862,60	10596,95	22060,10	002	10609,63

Le BP Budget Primitif Contrôle Technique 2018, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :
Section de fonctionnement

- Dépenses-recettes : 25472,33 euros
Section d'investissement
- Dépenses - Recettes: 23450,47 euros

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE 2017, Délibération 2018-48 2018-49

- Le CA Budget Annexe Petite Enfance est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	8528,66	10963,78		2435,12	001	2435,12
Fonctionnement	353402,41	442923,28		89520,87	002	89520,87

Le BP Budget Annexe Petite Enfance est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit
Section de fonctionnement

- Dépenses-recettes : 537 624,49 euros
Section d'investissement
- Dépenses – Recettes : 21 859,61 euros

BUDGET ANNEXE SCOLAIRE PERISCOLAIRE 2017, Délibérations 2018-42 2018-43

- Le CA Budget Annexe Scolaire Périscolaire est approuvé à la majorité par le Conseil Communautaire comme suit : **Contre 3 Abstention 1 Pour 50**

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	48762,95	31358,43	-22314,97	-39719,49	1068	39719,49
Fonctionnement	813259,09	825394,95	57589,06	69724,92	002	30005,43

Le BP Budget Annexe Scolaire Périscolaire est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit

- Section de fonctionnement
- Dépenses-recettes : 1 516 574 euros
- Section d'investissement
- Dépenses – Recettes : 1 038 425 euros

BUDGET SYNDICAT HYDRAULIQUE MOUZON 2017, Délibération 2018-50

- Le CA Budget du Syndicat Hydraulique suite à la prise de compétence par la CCMR et la dissolution de l'EPCI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	195,60	609,60	1912,16	2326,16	001	2326,16
Fonctionnement	5152,74	5030,87	51348,07	51226,20	002	51226,20

BUDGET PRINCIPAL

- Le CA Budget Principal 2017, est approuvé à la majorité par le Conseil Communautaire comme suit :

Contre 3 Abstention 0 Pour 51

	Dépenses	Recettes	Report	Résultat		
Investissement	1340752,93	848334,53	433623,82	-926042,22	1068	926042,22
Fonctionnement	2941225	3170805,69	1680646,10	1910226,79	002	984184,57

L'affectation des résultats est approuvée comme suit suite au transfert du Syndicat Hydraulique

Investissement

Résultat CCMR : - 926 042,22€

Résultat Syndicat : 2 326,16€

Déficit investissement 923 716,06€

Excédent de fonctionnement

Résultat CCMR : 1 910 226,79€

Résultat Syndicat : 51 226,20€

Excédent : 1 961 452,99 €

Excédent de fonctionnement 1 037 736,93€

Le BP Budget Principal est approuvé à la majorité par le Conseil Communautaire comme suit : Contre 5 abstention : 2 Pour : 48

- Section de fonctionnement
- Dépenses-recettes : 4 502 466 euros
- Section d'investissement
- Dépenses – Recettes : 5 804 874 euros

Les nouveaux montants intègrent les écritures d'opération d'ordre demandées par la perception

TAUX IMPOSITION Contre 9 Pour 46 Délibération 2018-54

Vu la prise de compétence scolaire sur l'ensemble du territoire, le Président propose les taux d'imposition représentant un produit fiscal de 1 744 608€,

	Taux votés 2018
Taxe d'habitation	7,19
Taxe sur foncier bâti	7,04
Taxe sur foncier non bâti	10,58
CFE	5,64

Fiscalité de zone 19,08%

Le Conseil Communautaire vote les taux d'imposition proposés pour 2018.

CANTINE ANDELOT BLANCHEVILLE APPEL D'OFFRES Unanimité Délibération 2018-55

Vu le CGCT

Vu les compétences de la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018

Vu les décisions prises par la Commune d'Andelot-Blancheville

Vu la délibération n° 2017-208 du 21 novembre 2017 autorisant le rattachement acquis par la commune d'Andelot-Blancheville à l'immobilier nécessaire à l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire

Le Président rappelle les informations ci-dessous à l'ensemble des conseillers communautaires :

L'acquisition du bâtiment et son aménagement pour la création d'une cantine scolaire et d'une salle périscolaire au profit des enfants de Signéville, Cirey les Mareilles, Mareilles, Chantraines, Ecot la Combe, Vignes la Côte, Montot sur Rognon, Andelot-Blancheville représentent une dépense de 978 160€ H.T. les subventions attendues sont de l'ordre de 638 629€

La commune d'Andelot -Blancheville a honoré des dépenses à concurrence de 94 000€ et a décidé par délibération 2018-43 du 28 mars 2018 d'abandonner le bâtiment à la Communauté de Communes Meuse Rognon en pleine propriété.

Au vu de l'ensemble de ces informations et compte-tenu que le dossier de consultation des entreprises est prêt, le Président propose :

- D'accepter le transfert de la propriété cadastrée AC N°49 de 8a 65 ca sise 55 rue de la Division Leclerc 52700 ANDELOT-BLANCHEVILLE en pleine propriété ;
- De lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour l'exécution des travaux

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'accepter la pleine propriété du bâtiment cadastré AC N°49 sur la commune d'Andelot-Blancheville pour une superficie de 8 a 65 ca
- La Communauté de communes s'entourera du Conseil Départemental pour la rédaction de l'acte administratif
- Le Président représentera la Communauté de Communes et sera autorisé à signer tout document se rapportant à l'acquisition
- Autorise le Président à diffuser l'avis d'appel public à la concurrence dans les formes réglementaires

NATURA 2000 Délibération 2018-56 Unanimité

Monsieur le Président expose à l'assemblée que :

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne a signé le marché notifié le 26 janvier 2015 pour l'Animation du Site Natura du Bassigny (FR2112011)

Les avenants N°1 et N°2 ont mis en cohérence les prix indiqués dans le Détail Estimatif et Quantitatif avec les prix du Bordereau des Prix et ont modifié le montant des tranches dans l'acte d'Engagement

Vu la notification des tranches conditionnelles N° 1 et 4 du marché en date du 31/05/2016

Vu la notification des tranches conditionnelles N° 2 et 5 du marché en date du 19/09/2017

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité :

- le coût du projet initial à 130 265,82€

- le plan de financement prévisionnel

Etat	50%	65 132,91
Fonds FEDER	50%	65 132,91

- fait appel aux fonds européens

- autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier

ACTIVITE ACCESSOIRE Unanimité Délibération 2018-57

Monsieur le Président expose à l'assemblée que :

Le Code Général des Collectivités Territoriales

La Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale,

Le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements d'enseignements individuels de l'Etat,

- Vu le maintien des NAP jusqu'au 6 juillet 2018 et le besoin d'animer cette activité

- Vu l'autorisation de Madame l'Inspectrice d'Académie de l'Education Nationale de la Haute-Marne qui permet à Madame Katia PELLOUARD d'exercer une activité accessoire

La commune de Rimaucourt s'est engagée avec un enseignant pour les activités des NAP au sein de l'Ecole.

Dans le prolongement de cet engagement qui a couvert la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017,

Le Président propose :

- d'autoriser Madame Katia PELLOUARD à exercer à titre accessoire, une activité d'animation des NAP en qualité de Directrice d'Ecole titulaire à temps complet auprès de l'Inspection d'Académie, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 6 juillet 2018 soit une durée de 6 mois et 6 jours représentant 33 heures, absences à déduire
- de fixer l'indemnité accessoire forfaitaire à 24,04€/horaire brute soit 793,32€ théoriquement
- d'inscrire la dépense nécessaire au budget

Le conseil communautaire à la majorité accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire

CONVENTION PRECAIRE DES PARCELLES AE70 ET 71 Unanimité Délibération 2018-58

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Meuse Rognon possède les parcelles AE 70 et AE 71, Croix Sainte Barbe, sur le territoire d'Andelot-Blancheville et qu'il convient d'établir une convention d'occupation précaire avec l'exploitant (Le GAEC des Roizes)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De louer au GAEC des Roizes la partie exploitable des parcelles AE 70 pour 30 a 66 ca et AE 71 pour 18 a 73 ca situées sur le territoire d'Andelot-Blancheville, soit 49 a 39 ca pour une indemnité annuelle de 50 €
- D'autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire avec le GAEC des Roizes et toutes pièces afférentes à ce dossier.

REMBOURSEMENT ASSURANCE SINISTRE CRECHES délibération 2018-60 Unanimité

Le Président informe l'assemblée que lors des événements climatiques du 3 janvier 2018 des dégâts des eaux ont été constatés dans les deux crèches

Groupama indemnise ces dommages à hauteur de 420€. Le Président propose au conseil communautaire d'accepter le remboursement sans réserve

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité accepte sans réserve ce remboursement de sinistre qui s'élève à 420,00€

CRECHES SECURITE DES ENFANTS délibérations 2018-59 2018-61 Unanimité

Le Président explique que les 2 multi-accueils d'Andelot et de Doulaincourt ne possèdent pas de porte d'entrée sécurité et qu'il est impératif de contrôler de l'intérieur l'accès aux multi accueils.

Le Président présente deux devis :

Entreprise Fenalu : 4 105 € HT

Entreprise Bonnacuelle : 5 509.06 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, autorise le Président, pour les structures Petite Enfance d'Andelot et de Doulaincourt :

- A solliciter les différents partenaires financiers pour la mise en place d'une porte d'entrée sécurisée,
- A signer le devis de l'entreprise Fenalu pour un montant de 4 105 € HT
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Président explique la nécessité d'acquérir un parc sécurisé pour enfants en bas âge compte tenu de la répartition des espaces d'activités au sein de l'atrium du multi accueil de Doulaincourt.

L'entreprise Toquard propose un parc

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président,

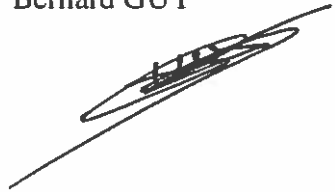
- A solliciter les différents partenaires financiers pour l'acquisition d'un parc enfant pour le multi accueil de Doulaincourt d'un montant de 1600 € HT (entreprise Toquard)
- A signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Questions diverses

- Construction des locaux administratifs :
- L'installation des locaux administratifs de la CCMR dans la partie courrier du bâtiment construit par l'EPCI au profit de la poste n'est pas réalisable en raison de l'exiguité et de l'absence de réflexion aboutie de la Poste. Par conséquent, la finalisation du DCE peut aboutir et donnera lieu au lancement de l'AAPC.

Le Président lève la séance à 23 H 45

Le Président
Bernard GUY



Le secrétaire de séance
M Gilles BERTHET a signé l'original papier